



Comment éloigner ma soeur ?

Par **lilimei**, le **23/06/2014** à **23:30**

Bonjour,rnrnj'ai un problème avec ma sœur, elle est tout le temps entrain de me frapper d'ailleurs encore aujourd'hui elle c'est jeter sur moi, en tombant je me suis claquer la tête et j'étais sonner quand mes idées se sont remis en place elle étais entrain de m'enchaîner de coup de poing et tout sa sans aucune raison elle et toujours entrain de chercher une excuse pour me frapper.rnrnJe voudrais savoir comment je pouvais obtenir une mesure d'éloignement pour moi et ma fille car elle menace de s'en prendre a ma fille âgée de 7 mois et j'ai peur qu'un jour sa finisse mal.rnrnPouvez vous m'aider s'il vous plaît ?

Par **cocotte1003**, le **24/06/2014** à **04:48**

Bonjour, il serait bon de préciser votre age et avec qui vous vivez, cordialement

Par **lilimei**, le **24/06/2014** à **11:07**

j'ai 18 ans et je vis chez de la famille j'ai préféré partir mais apparemment sa ne suffit pas

Par **jibi7**, le **24/06/2014** à **11:52**

hello lilirnrViolences contre les femmes La loi vous protègernstop-violences-femmes.gouv.fr/rnrnDispositifs d'accueil des femmes victimes de violencesrn - Médiation

familiale Accord - Lieu d'écoute des auteurs de violences (LEAV).
Maison de la justice et du droit de votre ville
vous indiqueront comment vous mettre à l'abri ,
il y a plusieurs numéros gratuits nationaux qui vous proposeront de l'aide soit en priorité pour votre bébé
et vous même ..
une assistante sociale du secteur devrait aussi pouvoir intervenir pour que cela ne traîne pas trop.
ps précisez aussi si votre sœur est mineure ou non cela peut changer les mesures la concernant .

Par **lilimei**, le **24/06/2014** à **14:40**

Oui elle est mineure et j'ai déjà fait des démarches mais rien n'a marché là je souhaite obtenir une mesure d'éloignement mais je ne sais pas où m'adresser.

Par **jibi7**, le **24/06/2014** à **15:15**

Si elle est mineure elle peut plus facilement être prise en charge en dehors de la famille si son attitude le justifie. Il y a des centres adaptés ou des mesures éducatives.
au 119 vous trouverez sûrement des adresses pour protéger votre fils et votre sœur ..contre elle
memer
Si elle vit dans la famille et que la famille ne la "gère" pas ..la famille risque d'être poursuivie pour son irresponsabilité et la mise en danger qu'elle occasionne